



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 9 avril 2026 à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – BILLOD Christelle – BIROST Claire – BOLE-RICHARD Julie – BOLLE-REDDAT Elise – BOUCARD Gaël – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – GIROD Yoann – HUGEL Daniel – MAHON Catherine – MILLESSE Sophie – NICOLET Pascal – ROGNON-DUTHY Nathalie – TRICHOT Lionel – VONIN Denis

Étaient excusés : BOURDENET Cédric – VIPREY Mathieu qui donne pouvoir à BOUCARD Gaël.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES EXTERIEURS

a). Composition des commissions communales :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres des commissions. A l'unanimité, il en découle les commissions suivantes :

COMMISSIONS	MEMBRES
Affaires scolaires & petite enfance	Mathieu VIPREY – Vice-Président Nathalie DUBOIS-DUNILAC Gaël BOUCARD Claire BIROST Elise BOLLE-REDDAT
Agriculture	Yoann GIROD – Vice-Président Julie BOLE-RICHARD Thierry DESCOINS
Cimetière	Cédric BOURDENET – Vice-Président Valentin GIRARDET Valérie BERTIN

Communication	Daniel HUGEL – Vice-Président Elise BOLLE-REDDAT Nathalie ROGNON DUTHY Valérie BERTIN Sidonie MICHEL
Culture	Nathalie ROGNON DUTHY – Vice-Présidente Claire BIROST Pascal NICOLET Gaël BOUCARD Nathalie DUBOIS-DUNILAC Catherine MAHON Daniel HUGEL Sidonie MICHEL
Eau	Valentin GIRARDET – Vice-Président Denis VONIN Lionel TRICHOT Thierry DESCOINS
Evènements & cérémonies	Catherine MAHON – Vice-Présidente Elise BOLLE-REDDAT Pascal NICOLET Sophie MILLESSE Nathalie DUBOIS-DUNILAC Claire BIROST Valérie BERTIN
Finances / développement économique	Christelle BILLOD – Vice-Présidente Sophie MILLESSE Claire BIROST
Forêt / environnement	Denis VONIN – Vice-Président Lionel TRICHOT Valentin GIRARDET Yoann GIROD
Tourisme / jumelage	Nathalie ROGNON DUTHY – Vice-Présidente Mathieu VIPREY Julie BOLE-RICHARD Nathalie DUBOIS-DUNILAC Catherine MAHON Sidonie MICHEL

Urbanisme & Patrimoine	Claire BIROST – Vice-Présidente Cédric BOURDENET Denis VONIN Lionel TRICHOT Julie BOLE-RICHARD Sophie MILLESSE Christelle BILLOD Daniel HUGEL
Vie associative et sportive	Valérie BERTIN – Vice-Présidente Elise BOLLE-REDDAT Gaël BOUCARD Pascal NICOLET
Voirie / bâtiments / réseaux communaux	Lionel TRICHOT – Vice-Président Denis VONIN Valentin GIRARDET Yoann GIROD Christelle BILLOD Thierry DESCOINS

b). Désignation membres CCAS :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gilley. A l'unanimité, les membres suivants sont nommés :

Président de droit : Le Maire
Nathalie DUBOIS DUNILAC
Catherine MAHON
Daniel HUGEL
Lionel TRICHOT

Par ailleurs, le Maire nomme par arrêté municipal, 4 membres non élus (représentants des associations) comme suit :

Myriam GAIFFE
Florian PAULIN
Solange MEUSY
Bernard BOLE-RICHARD

c). Composition commissions obligatoires :

Le Conseil Municipal procède également à la désignation des membres de différentes commissions obligatoires :

<p>Impôts directs (CCID) Le Maire + 6 titulaires + 6 suppléants (proposition à partir d'une liste établie en nombre double)</p>	<p>Patric GEORGE – Maire</p> <p>Commissaires titulaires : Jérôme CHABOD Roger VIENNET Gilbert MARGUET Pierre-André GREGOIRE Sébastien MARGUET Angélique MARGUET</p> <p>Commissaires suppléants : Gilles MEUTERLOS Eric BLANCHARD Alain MAIRE Nathalie DUBOIS-DUNILAC Daniel HUGEL Valérie BERTIN Valentin GIRARDET Elise BOLLE-REDDAT Mathieu VIPREY Catherine MAHON Lionel TRICHOT Christelle BILLOD Denis VONIN Claire BIROST Cédric BOURDENET Sophie MILLESSE Pascal NICOLET Nathalie ROGNON-DUTHY</p>
<p>Contrôle listes électorales 1 conseiller (excepté le Maire ou adjoints) + 1 délégué de l'administration + 1 délégué du TGI</p>	<p>Catherine MAHON – conseillère municipale Gilbert MARGUET – délégué de l'Administration Jérôme CHABOD – délégué du TGI</p>
<p>Commission d'Appel d'Offres 3 titulaires (dont le Maire) + 3 suppléants</p>	<p>Patric GEORGE – Maire Denis VONIN Sophie MILLESSE</p> <p>Suppléants : Gaël BOUCARD Catherine MAHON Valentin GIRARDET</p>

d). Désignation représentants organismes extérieurs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer les représentants de la commune au sein des différents organismes extérieurs comme suit :

Syndicat des Eaux de Dommartin 2 titulaires + 2 suppléants	Titulaires : Valentin GIRARDET Patric GEORGE Suppléants : Daniel HUGEL Catherine MAHON
Correspondant « Défense »	Nathalie DUBOIS-DUNILAC
SYDED – conseil en énergie partagé	Patric GEORGE
Délégués Comité Action Sociale (CNAS) : 1 représentant élus, 1 représentant agents	Patric GEORGE Nathalie CAILLE
Représentant Mobilité Bourgogne Franche-Comté	Daniel HUGEL
Représentant Association Communes Forestières (COFOR) 1 titulaire + 1 suppléant	Titulaire : Denis VONIN Suppléant : Lionel TRICHOT

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme prévu par la réglementation en vigueur, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le conseil municipal valide les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- le fonctionnement des commissions consultatives ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

3. VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE DIRECTE 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de **NE PAS AUGMENTER** les taux comme suit :

	Bases prévisionnelles 2026	Taux votés 2026	Recette
Taxe foncière (bâti)	1 967 000 €	27.84%	547 613 €
Taxe foncière (non bâti)	117 100 €	12.78 %	14 965 €
Taxe d'habitation	99 800 €	17.07 %	17 036 €
C.F.E.	250 000 €	16.51 %	41 358 €
	TOTAL		620 972 €

4. DUREE AMORTISSEMENT TECHNIQUE DES OUVRAGES ET BIENS RENOUEVELABLES – BUDGET EAU

Le Maire indique que la durée d'amortissement technique des ouvrages et biens renouvelables Eaux Potable – M49 est actuellement fixée à 40 ans. Les durées antérieurement votées n'étant plus adaptées, il convient de voter de nouvelles durées pour les biens tels que les réseaux d'adductions et les ouvrages de génie civil.

Le Conseil Municipal valide les nouvelles durées d'amortissement des immobilisations pour les Budget Eau comme suit :

- Canalisation eau : 40 ans
- Compteurs : 10 ans

5. CONVENTION DE SIGNALÉTIQUE – PROPOSITION GIROD MEDIAS

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec GIROD MEDIAS pour ce qui concerne la signalétique sur notre commune aux conditions suivantes :

- Durée de validité de la convention : 5 ans
- Etude d'implantation réalisée par GIROD MEDIAS mais choix définitif des emplacements, de la couleur et de la forme du matériel validé par la commune
- Démarchage par GIROD MEDIAS de chaque artisan, commerçant ou professionnel pour proposer signature contrat de fourniture – pose – maintenance trimestrielle des équipements pour 135 €.
- En compensation, 50% de la surface louée en panneaux de signalétique à titre gratuit pour la commune

Compte tenu d'imprécisions sur les termes de la convention, en particulier sur le montant dû par les professionnels à GIROD MEDIAS (135€ par an ou pour la durée de la convention ?) et sur la surface mise à disposition gratuitement pour la commune, le Conseil Municipal décide de mettre en suspens sa décision. Ce point sera réexaminé lors de la prochaine séance.

6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PERSONNEL COMMUNAL – MANDATEMENT CDG25 / CONCLUSION CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Maire rappelle que la commune adhère à la convention de participation (= contrat de groupe) pour la prévoyance proposée par le Centre de Gestion du Doubs ; concrètement, cela se traduit par la possibilité offerte par la commune à ses agents de souscrire une assurance auprès de SOFAXIS, avec participation financière de la collectivité, pour couvrir le risque de passage à mi-traitement en cas de congé maladie supérieur à 3 mois.

Sachant que ce contrat prend fin au 31 décembre 20256, le Centre de Gestion du Doubs propose de conclure une nouvelle convention de participation.
Accord du Conseil Municipal.

7. DEMANDES ET AFFAIRES DIVERSES

■ INFORMATION / 1ERE MANIFESTATION SOUS LA HALLE rue de la Gare :

Le Maire informe qu'une première manifestation se déroulera sous la halle rue de la Gare ce dimanche 19 avril 2026. Il s'agit d'une animation sur la sécurité routière en moto, organisée par la Gendarmerie Nationale, pour laquelle une centaine de motards est inscrite.

■ COURRIER DE L'ASSOCIATION « NATURE ET HISTOIRE LOCALE »:

Le Maire présente le courrier de l'association (en cours de création) « Nature et Histoire Locale » représentée par Messieurs Albert VIENOT et Jacky BOILLOT. Ce courrier revient sur la décision de démolition de la maisonnette SNCF située 1 Les Vies de Vennes et expose que cette association souhaite « donner une nouvelle vie à cette maisonnette en menant à bien un projet de maison de la nature où diverses activités pourront être envisagées, dont la mutualisation de matériel dans le cadre d'une miellerie entre autres ».

Pour rappel, la SNCF est propriétaire de cette maisonnette et souhaite démolir ce bâtiment pour raison de sécurité et compte tenu de l'état de délabrement. Un permis de démolir a été déposé par la SNCF ; un arrêté d'autorisation de démolir a été accordé en date du 22 avril 2025 par le Préfet du Doubs, après consultation du Maire de Gilley qui a émis un avis favorable.

Messieurs VIENOT et BOILLOT étaient venus lors du conseil municipal du 20 mars 2025 exposer leurs idées en vue d'empêcher la démolition de ce bâtiment, mettant en avant la conservation du patrimoine local. Lors de cette séance, le conseil municipal leur avait indiqué ne pas vouloir engager financièrement la commune sachant que la finalité du bâtiment n'était pas clairement définie et qu'aucun projet concret n'avait été présenté. Il avait également été mis en avant qu'avec le futur projet de création de groupe scolaire, des locaux communaux seraient libérés, permettant ainsi de réfléchir à des utilisations futures de ces surfaces.

Par la suite, Messieurs VIENOT et BOILLOT ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de BESANCON et ont obtenu en date du 20 février 2026, une ordonnance de suspension de cette démolition en attente de la décision finale.

Dans la mesure où la clôture de l'instruction de ce dossier auprès du Tribunal Administratif est prévue le 24 avril 2026, Messieurs VIENOT et BOILLOT sollicitent une prise de décisions par le Conseil Municipal récemment installé.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal sur ce sujet afin de savoir si la municipalité est prête à soutenir le projet de cette association ou non. Après débats, il apparaît que 3 conseillers municipaux sont pour soutenir ce projet et que les 15 autres conseillers municipaux présents sont contre. De ce fait, un courrier de réponse à l'association « Nature et Histoire Locale » sera adressé pour expliquer cette prise de position.

■ PRESENTATION ORGANIGRAMME PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'organigramme du personnel communal (12 agents titulaires), détaillant chaque service et précisant les missions des agents.

Une rencontre sera organisée entre les conseillers municipaux et les agents le samedi 20 juin 2026 à partir de 8h30. Le Maire précisera le planning exact de cette rencontre ultérieurement.

■ DATES A NOTER :

- Jeudi 28 mai : prochain conseil municipal

La séance est close à 21 heures 30.

Le Maire,
Patric GEORGE



Le Secrétaire de séance,
Valentin GIRARDET



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Taşnim CHAIB	10 février 2026	BESANCON
Arthur FAURE CLAUSE	12 février 2026	PONTARLIER
Gabriel MIUCCIO	15 février 2026	BESANCON
Imran BOUAKAZ	21 février 2026	BESANCON
Moïra BECHIR THOMET	25 février 2026	PONTARLIER

MARIAGES

Camila DO NASCIMENTO / Joachim VALK	18 avril 2026	GILLEY
-------------------------------------	---------------	--------



■ NETTOYAGE RÉSERVOIRS D'EAU :

Le personnel technique communal va procéder au nettoyage des réservoirs.



A cet effet, l'alimentation en eau potable sera **perturbée** sur toute la commune sauf les Chardonnerets, la Montagne, Le Lessus, le :

- **MARDI 2 JUIN 2026**

L'alimentation en eau potable sera **interrompue** sur le secteur des Chardonnerets, La Montagne, Le Lessus, le :

- **MERCREDI 10 JUIN 2026** (interruption à partir de 5h00 du matin jusqu'à 15h00 environ) – remise en eau sans préavis

■ REPLISSAGE DES PISCINES :

Lors du remplissage de votre piscine, il vous est rappelé l'obligation de prévenir **Monsieur Bertrand CHABOD** (tél. **06.74.28.69.72**), en précisant le volume prélevé afin que cette surconsommation d'eau ne soit pas considérée comme une fuite à rechercher par les services techniques municipaux.



■ FETE DES MERES :

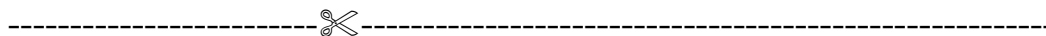


Le traditionnel repas de la Fête des Mères se déroulera cette année le **vendredi 29 mai 2026** à **20h00** à la salle polyvalente.

Toutes les mamans habitant Gilley sont invitées à cette soirée placée sous le signe de la convivialité.

Afin de faciliter l'organisation de cette soirée, nous vous prions de bien vouloir déposer le coupon-réponse ci-dessous au secrétariat de mairie (ou par mail : mairie@gilley.fr) avant le **16 mai 2026** – délai de rigueur.

En cas d'empêchement de dernière minute, merci de bien vouloir prévenir le secrétariat de mairie le plus tôt possible afin d'ajuster le nombre de repas commandés auprès du traiteur.



Madame

Adresse :25650 GILLEY

assistera au repas de la Fête des Mères prévu le **Vendredi 29 mai 2026**.

OUVERTURE DE LA PÊCHE À L'ÉTANG DU COUGNET

VENDREDI 1^{er} MAI 2026

AVEC SA TRADITIONNELLE OMELETTE AU LARD !

LES CARTES DE PÊCHE SONT EN VENTES À

ÉPICERIE PROXIMARCHÉ
 Adresse : 4, Avenue de Lattre de Tassigny, 25650 GILLEY
 Tél : 03.81.43.31.21

Ouvert du mardi au samedi : 8h30 - 12h30 et 15h00 - 19h00
 Dimanche : 9h00 - 12h00

Attention : Fermeture de Proximarché les 30 & 31 mai 2026, et 18 & 19 juillet 2026.

PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CHÈQUE OU ESPÈCES.

VENDREDI 24 AVRIL

SpeedLOTO

SOIRÉE
 LOTO du HBC Gilley

OUVERTURE DES PORTES : 19H00
 DEBUT DES JEUX : 20H30

1 Bingounette | Bons d'achat de 20€ à 1000€
 1 Speedjack

8	16	3
26		

Seniors masculins

19h45

Samedi 25 AVRIL

RIOZ

Mardi 12 mai
 De 15h30 à 19h

Salle polyvalente

Un petit geste pour vous,
 un grand espoir pour eux

Venez nombreux sauver des vies !

➔ Inscription en ligne
<https://dondesang.efs.sante.fr>

CAFÉ JEUX

Mercredi 22 avril

Thème : **Chasse au œufs de Pâques**

Salle de convivialité
 A partir de 14h00

+ d'info sur facebook (Café-jeux)
 Contact : Mathilde GIROD 06 73 10 48 04

1h 56min | Comédie dramatique
Avec Louis Garrel, Camille Cottin,
Pierre Lottin

Nous sommes en 1985, Vincent, bientôt 13 ans, vit en banlieue parisienne dans une famille de la classe moyenne, entre un grand frère distant et des parents en conflit permanent. Alors qu'il n'est « déjà plus » un enfant et qu'il n'est « pas encore » un adulte nous allons partager ses questions et ses doutes sur l'identité, l'amitié, la famille, la religion, le désir et les premiers élans amoureux.

Une comédie sur cette période de l'enfance où l'espoir de changer le monde n'était pas "Juste une illusion..."

APRÈS **INTOUCHABLES** ET **LE SENS DE LA FÊTE**

LOUIS GARREL CAMILLE COTTIN PIERRE LOTTIN

Mardi
19 MAI
à 20h00

juste une illusion

UN FILM DE ERIC TOLEDANO & OLIVIER NAKACHE

Tarif plein : 6,00 €
Tarif réduit : 4,50 €

SIMON BOUBLIL ALEXIS ROSENSTIEHL JEANNE LAMARTINE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

CNC Doubs le Département

la ligue de l'enseignement un avenir par l'éducation populaire

ÉCRAN MOBILE

Le GEM Com'tois vous présente sa création

Autrefois, des femmes

Réalisation et mise en scène : Chantal Chevalier

Représentations Tarif: 17h00

SAMEDI 5 JUIN

Spectacle au chapeau...

Chaque spectateur donne ce que bon lui semble !

Le GEM Com'Tois monte sur scène à Gilley pour présenter sa pièce originale, « Les maux du GEM ». Écrit et interprété par les adhérents, ce spectacle utilise l'humour et l'émotion pour témoigner de leur quotidien et briser les tabous sur la santé mentale. C'est une invitation touchante à changer de regard sur le handicap psychique tout en célébrant la force du collectif. Une belle démonstration de citoyenneté et de créativité à ne pas manquer !